



PROCLAMATIONS.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 10 Novbre. prorogeant le Parlement jusqu'au 29 Déc. suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le dix-huitième jour de Novembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le douzième jour d'Octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-huitième jour de Novembre courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Jeudi, le vingt-neuvième jour de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle-du-Prince-Edouard* et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce dixième jour de Novembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

B

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 22 Décbre. prorogeant le Parlement jusqu'au 7 Fév. suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le vingt-neuvième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le dixième jour de Novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-neuvième jour de Décembre courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Mardi, le septième jour de Février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce vingt-deuxième jour de Décembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.